

en souvenir de Paris,
la belle année bien amicalement
Maurice / Jélin

NOTES

Liège, 2/18/26.

On sait avec quel intérêt nos psychiatres modernes considèrent les rêves, depuis qu'ils ont découvert en eux l'affleurement d'une vie inconsciente, refoulée par la constante intervention de l'intelligence. Mais les songes ont, de tout temps, tourmenté l'humanité, et les fac-similés d'incunables que nous présentons ici révèlent la place qu'ils tenaient dans les esprits à la fin du Moyen-âge. L'apparente insignifiance de ces impressions anonymes, destinées probablement au colportage, a longtemps détourné de ces feuillets puérils l'attention des lettrés et des bibliophiles. Aujourd'hui, ces modestes brochures sont devenues d'une extrême rareté, et ne se trouvent guère que dans les grandes bibliothèques. Pour qui s'intéresse aux débuts de l'imprimerie, tout leur intérêt réside dans leur date; mais elles ont une valeur plus importante pour l'historien de la médecine et du folklore.

Alors que tant d'ambitueuses théories plus ou moins scientifiques sur l'origine ou la signification des rêves sont tombées dans le plus définitif oubli, les humbles interprétations du « Prophète Daniel » vivent encore aujourd'hui — nous aurons l'occasion de le redire plus loin — et elles ont transmis de siècle en siècle des croyances qui, en dernière analyse, remontent à l'antique Chaldée (1). En ce sens, le titre d'*Onirocritique du prophète Daniel dédiée au roi Nabuchodonosor* n'est pas usurpé.

Mais c'est à Byzance que la tradition des songes de Daniel est pour la première fois attestée. Les onirocritiques y jouissaient d'une grande faveur. Elles appartiennent à trois groupes différents, dont un seul nous concerne directement. Elles ne sont pas néanmoins sans offrir quelques traits communs; aussi

(1) Max Förster, *Beiträge zur mittelalterlichen Volkskunde*, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CXXVII (1911), p. 31 renvoie à l'ouvrage d'Alfred Boissier, *Choix de textes relatifs à la divination Assyro-Babylonienne*, t. II, fasc. 1, Genève 1906.

croÿons-nous utile de donner ici, d'après Krumbacher (1), certaines notions sur ces ouvrages, ne fût-ce que pour faciliter des recherches ultérieures.

Un premier groupe provient du fameux traité d'Artémidore (2), qui date de l'époque d'Hadrien : mais il était trop complet et trop difficile à comprendre, et s'adressait uniquement aux professionnels. Les âmes simples désiraient une prompte réponse à leurs interrogations, et ne pouvaient trouver leur compte dans les distinctions subtiles, dans les restrictions nombreuses où l'interprète manifestait sinon ses scrupules de vérité, du moins sa prudence de mage. On substitua donc à son traité des règles concises, et pour la plupart rédigées en vers iambiques. Celles d'Astrampsychos (pas antérieures au v^e siècle) sont au nombre de 101, rangées par ordre alphabétique. Déjà elles sont fortement influencées par les clefs des songes orientales. L'incipit est "Αθηραξι βαίνειν ἐχθρικὴν ὀηλοῖ βλάβητον.

Cet opuscule a été édité par Joh. Obsopœus (Paris 1599), avec une traduction latine; réédité par Servatius Gallæus (Amsterdam 1689) et par N. Rigault, *Artemidori Daldiani et Achmetis Sereimi F. Oneirocritica, Astrampsychi et Nicephori versus etiam oneirocritici* (Paris 1603).

Krumbacher ne mentionne pas l'édition plus ancienne de Morellus :

ΑΣΤΡΑΜΨΥΧΟΥ ὀνειροκριτικὰ κατ' ἀλφάβητον

Astrampsychi versus somniorum interpretes, castigati et senario expressi a Fed. Morello Prof. Regio. Lutetiae, apud Federicum Morellum, MDIC, dont il existe un exemplaire à la Bibl. nat. (Rés. V 1352).

Malgré l'intérêt qu'elle présente, nous ne pouvons nous y arrêter : elle appartient en effet à l'histoire de l'humanisme.

A une époque beaucoup plus tardive, la clef des songes d'Astrampsychos fut à nouveau publiée, sous la même forme — vers iambiques, ordre alphabétique — mais sous différents titres, et avec des modifications de détail. La

(1) *Geschichte der Byzantinischen Literatur*, 2^e éd., Munich, Beck 1897 (dans le *Handbuch* d'Iwan Müller), pp. 629-630.

(2) Sur Artémidore, on consultera l'article de Riess, dans la *Real Encyclopädie* de Pauly-Wissowa ; Edm. le Blant, *Artémidore*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXXVI, 2^e partie (1899) ; nombreux détails dans Bouché-Leclercq, *Histoire de la Divination dans l'Antiquité*. Paris, Leroux, 1879-1882, t. I, p. 297 et suiv. L'édition la plus appréciée est celle de Hercher, Leipzig, Teubner, 1864.

rédação qui a le plus de valeur est celle dite du patriarche Nicéphore (1).

Incipit : "Αρχε πρὸ πάντων καὶ παθῶν καὶ κοιλίας.

Mais on en connaît également une sous le nom du patriarche Germanos.

Incipit : 'Ανδρὶ πλακεῖς φιλοῦντι εὐθετον τόδε.

Une troisième rédaction se réclame de saint Athanase :

Incipit : "Ανθραξι βαινειν ἐχθρικὴν δηλοῖ βλάβην .

Il semble que ce soit celle-ci que Rigault ait éditée sous le nom d'Astrampsychos. Un second groupe, d'importation orientale, est représenté par le livre d'Achmet : en 304 chapitres, il expose la théorie des songes des Egyptiens, des Perses et des Hindous. Il fut traduit en latin vers 1160 par Leo Thuscus ; une nouvelle traduction latine, de Leunclavius, fut imprimée à Francfort en 1577, originairement sous le nom d'Apomasaris. On possède, en outre, l'édition de Rigault, citée plus haut (2).

Enfin le troisième groupe est représenté par notre clef de songes. A la différence de celle d'Astrampsychos, elle est rédigée en prose. Le titre en est :

'Ονειροκριτικὸν βιβλίον τοῦ προφήτου Δανιήλ πρὸς τὸν βασιλέα Ναβουχοδονοσόρ κατὰ ἀλφάβητον.

L'incipit : 'Αρχυρὰ ἡ χρυσὰ πετεινὰ ἐὰν ἴδῃς, ἄκαιρον μάχην σημαίνει.

Elle a été publiée par M. de Stoop (3), d'après un manuscrit de Berlin, le Phillipps 1479, fol. 4 vo-10 vo (xvi^e s.). Ce manuscrit est incomplet, et le texte s'arrête dans le cours de la lettre Σ à Σαγίττις ἰδεῖν ἢ ψηλαφᾶν ἢ σαγιττεύειν, κίνησιν πραγμάτων καὶ ἀγγελίαν τινὰ περὶ τινῶν βιῶν σημαίνει.

Tel quel, il comprend 314 articles.

(1) Cf. C. E. Ruelle, *Vers inédits et bonnes variantes dans l'Onirocriticon de Nicéphore Grégoras*, dans *Revue des Etudes grecques*, t. VIII (1895), p. 251 et suiv. et rectification p. 480.

(2) Cf. C. E. Ruelle, *La clef des songes d'Achmet Abou-Mazar, fragments inédits et bonnes variantes*, dans *Revue des Etudes grecques*, t. VII (1894), p. 305 et suiv. Hercher a publié dans le *Philologus*, t. X (1855), p. 346, le début qui manque dans l'édition de Rigault.

(3) *Revue de Philologie*, t. XXXIII (1909), notice p. 93 et suiv. ; édition p. 100 et suiv.

Le titre s'explique par le récit de la Bible ; le nom de Daniel s'est appliqué d'ailleurs à de nombreux traités d'astrologie (1).

Pour les relations de cette clef des songes avec celles des autres groupes, on pourra se référer à la notice de M. de Stoop, où sont indiqués de nombreux rapprochements. En voici les principales conclusions : « On chercherait vainement des ressemblances caractéristiques avec l'ouvrage d'Achmet. » « Si l'influence orientale n'est pas absente, elle est du moins peu sensible. »

Artémidore ne semble pas avoir été utilisé, mais, à défaut de concordances littérales, on rencontre fréquemment des idées semblables. « Il ne faut pas chercher, comme chez Artémidore, des explications raisonnées et motivées des songes ; c'est un de ces opuscules vulgaires, fournissant sous une forme concise des interprétations de leurs rêves à ceux qui ne se soucient point de pénétrer les principes de l'oniromantique. »

Nous aurons cependant à revenir plus loin sur ces remarques.

Les concordances entre notre texte et celui d'Astrampsychos sont plus fréquentes, et apparaissent surtout si l'on considère le remaniement dit du patriarche Nicéphore.

Ce qui fait le principal intérêt de ce texte, c'est la fortune toute particulière qu'il connut en Occident. On en possède de nombreuses versions, non seulement en latin, mais encore en langue vulgaire.

Cockayne a publié certaines versions anglo-saxonnes (2).

Mais c'est surtout Max Förster qui, dans une série d'articles (3), a repris et complété le travail de Cockayne. On y trouvera la liste des manuscrits connus à ce jour, surtout dans les bibliothèques d'Angleterre et d'Allemagne. Les plus anciens sont ceux de Vienne (Staatsbibliothek, cod. 271, fol. 76-77), et du Bri-

(1) Les noms des personnages de l'Ancien Testament ont été en grande faveur pendant tout le Moyen-âge pour les titres d'ouvrages de divination : Pronostics d'Ezéchiel, Lunaires de Salomon, Apocalypses de Daniel ; nous aurons à parler dans cette notice de Songes de Joseph. — Sur les Songes dans la Bible, cf. Vaschide-Piéron, *La valeur du rêve prophétique dans la conception biblique*, dans la *Revue des traditions populaires*, t. XVI (1901), p. 345.

(2) *Saxon leechdoms of early England*, t. III, pp. 198-215 (dans les *Rerum britannicarum Scriptores mediæ aevi*).

(3) Dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CX (1903), p. 346 sous le titre *Die Kleinliteratur des Aberglaubens im Altenglischen*, t. CXX (1908), p. 302 ; t. CXXV (1910), p. 39 ; t. CXXVII (1911), p. 31 ; t. CXXXIV (1916), p. 264, sous le titre *Beiträge zur mittelalterlichen Volkskunde*.

tish Museum (Sloane 475, fol. 217-218) — ce dernier ne donnant qu'un fragment de notre onirocritique — tous deux du x^e siècle.

Ils se multiplient surtout aux xiv^e et xv^e siècles. Nous nous bornerons à mentionner ici certains manuscrits que Förster n'a pas cités : un de Bruxelles, dont nous parlerons plus loin ; deux de Paris, Bibl. nat., ms. lat. 14.068, fol. 40vo-44ro, du xv^e siècle, et ms. lat. 18.415 : ce dernier particulièrement intéressant à cause de sa date, il est du xii^e siècle ; le *Somniale Danielis prophetae* occupe le premier feuillet et le recto du second d'un volume de 94 feuillets contenant une Histoire de Jérusalem. Le premier feuillet, mutilé à sa partie supérieure, ne permet pas de lire entièrement l'incipit et les premiers articles. Il en comporte 132 : on est donc en présence d'une rédaction relativement courte, comme semblent l'être les versions les plus anciennes.

Celle du ms. de Vienne compte 158 articles ; le ms. lat. 7349 de la Bibl. nat. de Paris (xv^e siècle) en compte 208, et la version byzantine, incomplète cependant, en donne déjà 314. Plusieurs de nos incunables fournissent plus de 400 interprétations : l'édition Schaur en a 396, celles de Fromolt et de Guill. Le Roy en ont 445 environ, celle d'Achates 192 et la traduction française 174 seulement. Les versions latines ont maintenu l'ordre alphabétique qui caractérisait les onirocritiques grecques, et constituait, pour ceux qui les consultaient, un appréciable mérite(1).

(1) L'ordre adopté n'est, à la vérité, pas rigoureusement alphabétique.

On trouve dans la version publiée par de Stoop une suite d'articles commençant par : "Ὅπλις, Ὀνοος, Ὀρχνόν, Ὀριν", Ὀρόντας.

Dans la version latine du ms. 7349 : Aquilam, Arcum, Apes, Aves, Avem, Agnos, Arma, Arbores, Astra, Aerem, Asinos, etc.

Dans le ms. lat. 18.415, une série d'articles commençant par C viennent se mêler à ceux de la lettre I : In fontem claram, Caput cum crinibus, Caput tonsum, In fontem sordidum, Caput album, Calciamenta, Canes latrantes, Caput lavare, Carbones, Lunam, disposition qui provient d'un manuscrit qui orthographiait Kaput, Kalciamenta, comme le fait aussi celui de Vienne.

D'autre part, le classement n'est nullement logique : on s'attendrait à trouver en tête de chaque article le mot caractéristique, celui qui exprime la particularité essentielle du rêve ; or, il a été tenu compte des prépositions : A bestiis infestari, de curro descendere.

Comment l'attention sera-t-elle attirée par un article ainsi disposé : Esse osculatus a magnis hominibus significat lucrum ?

Comment trouver le présage cherché dans une suite d'articles commençant tous par Videre ? (Voir notre fac.-similé n^o I). Enfin, signalons cette anomalie : certains incunables latins notent, après la lettre I : Sequi deberet K nihil tamen habet. Ideo sequitur L. Le V suit immédiatement le S, sans qu'il en soit fait la remarque.

Les titres grecs, nous l'avons vu, ne manquaient pas de mentionner cette disposition.

Mais dans les rédactions en langue vulgaire, cet ordre a été abandonné (1). On a dû commencer par faire accompagner la version latine alphabétique (2) d'une traduction juxtalinéaire. Celle-ci a été ensuite recopiée sans le texte latin, et a subi des remaniements, additions ou suppressions même — pour établir un choix de présages ; — des indices seulement permettent de pré-supposer un original latin. Les mots anglo-saxons *earn*, *beon*, *fuglas*, *nœdre*, *weter*, *gold*, par exemple, correspondent à des articles latins commençant par : *aquila*, *apes*, *aves*, *anguis*, *aqua*, *aurum* (3).

La version allemande, dont nous publions le fac-similé (no. X), suit mot à mot l'édition latine de Schaur.

On entrevoit également un texte latin à travers les *Songes Daniel prophete* : le colophon d'ailleurs indique « nouvellement translatez de latin en françoys » (nos. II et III).

Les versions françaises n'étaient pourtant pas aussi nouvelles que l'éditeur le croyait, car, dans l'inventaire, dressé en 1373, de la bibliothèque de Charles V, roi de France, on trouve « un livre de l'Exposicion des songes selon Daniel, couvert de veluyau asuré, à deux fermoirs de laton, escript de lettre formée, en françoys » (n° 734) et plus loin « les songes Daniel en prose, escript en françoys, de lettre formée, à deux coulombes » (n°735) (4). Ces volumes reparaissent dans les différents inventaires de la bibliothèque royale jusqu'en 1424. Ils ne semblent pas nous être parvenus. Mais le ms. français 1317 de la Bibliothèque nationale renferme les *Exposicions et significacions des songes exposés par Daniel et autres* ; serait-ce la traduction faite par Jean Golein (5) ? Elle diffère considérablement de nos clefs des songes imprimées et mériterait une étude

(1) Cf. Max Förster, *Archiv*, t. CXX (1908), p. 302.

(2) Un seul titre latin en fait état ; c'est celui d'une *Clef des songes* avec traduction anglo-saxonne, publiée par Förster (*Archiv*, t. CXXV, 1910, p. 97) : *De somniorum diversitate secundum ordinem abcdarii Danielis prophetae*.

(3) Cf. Max Förster, *Archiv*, t. CX (1903), p. 356.

(4) L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*.

(5) L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 330 et Barrois, *Bibl. prototypographique*, nos. 1334 et 1397.

spéciale. Voici, puisque nous ne pouvons publier ce texte à cause de sa longueur, la liste des chapitres :

- De la resurreccion 1.
- De paradis 2.
- Du feu d'enfer 3.
- Des anges 4.
- Des prophetes, apostres et docteurs 5.
- De Jhesus 6.
- De lire en livre 7.
- De la mutacion de loy et de foy 8.
- Des juges et pois 9.
- Des peulz chanus 10.
- Des ointures 11.
- Du muse et odeurs 12.
- De l'encencier et fumigacions 13.
- De tondre le chief 14.
- De ventouser et saignier 15.
- De la barbe 16.
- De la tainture des cheveux 17.
- De mengier de teste 18.
- Des peulz de barbe et des aisselles et des cuisses 19.
- Des autres peulz du corps 20.
- De urine 21.
- Des oreilles 22.
- De la voix 23.
- Des yeux 24.
- Des denz et de la langue 25.
- Des communes dens 26.
- Du col 27.
- Des jointures, des espauls ou du dos 28.
- Des bras 29.
- Des mains et des dois 30.
- Des ongles 31.
- De la poitrine 32.
- Du ventre 33.
- Des mamelles 34.
- Des espauls 35.
- Des entrailles de dedens le corps 36.

Des vers 37.
De toute la char de l'omme 38.
De pendre 39.
De crucefier 40.
Des costes 41.
Des cuisses et hanches 42.
Du membre secret de l'omme 43.
Des tesmoings naturels de l'omme 44.
Des genouls 45.
Du sang et des plaies 46.
De la fiente et urine 47.
De la rougolle 48.
De mesellerie 49.
Du dyable 50.
De yvrece 51.
De maigreté de corps 52.
De nuesce de corps 53.
De estre decapité 54.
D'omicide et bataille 55.
Des signes des yeux et de mariage 56.
Du roy et de la croix 57.
Des femmes 58.
Des neupses 59.
Des sepulcres et des mors 60.
De l'engendreure des bestes et des oysiaux 61.
Des baisiers 62.
De vomir 63.
De purgacion 64.
De dominacion de terres et maisons 65.
Du mouvement de terre 66.
Des edefices 67.
Des prestres 68.
Des sains ymages 69.
Des arbres et des plantes 70.
Des chevaux 71.
Des armes et glaives 72.
Des vestemens 73.

Du feu 74.
De voler et eslever 75.
Des nuees 76.
Des vens 77.
Du soleil, lune et estoilles 78.
Des pluyes 79.
De la pluie selon Perses 80.
De la boe ou fiens 81.
Des cavernes de terre 82.
Des fleuves 83.
De la mer et poissons 84.
Des nefes 85.
Des puis 86.
Des fontaines 87.
De l'yaue chaude 88.
Des baings 89.
De l'yaue es pressouers 90.
De boire yaue en un calice 91.
De yraingnees 92.
Des oingnemens et du moillement des yaues 93.
Des tuilles 94.
Des vestemens moilliés de pluye 95.
De la noif et greelle 96.
De la distillation de yaue sans pluye 97.
Du moulin 98.
Du vin et buvrage 99.
Des arbres, des palmes et des fruis 100.
Du noier 101.
Des fruis 102.
De la concombres et melonne et semblables 103.
De la rose et basilicot 104.
De adnos 105.
Des lectues 106.
Du poivre 107.
Des raphes 108.
Des blefs et semences, lin, sisanie et mil 109.
Du foin 110.
De la verge 111.

De l'espine 112.
Des fruis des arbres 113.
De parler a ceuls qui n'ont pas nature de parler 114.
De noir vestement 115.
Du chapel et vestemens 116.
De laine, soie ou bourre 117.
De lin 118.
Des tapis 119.
Des orilliers et coissins et mantiaux 120.
De la couche du lit 121.
Des aornemens 122.
Des souliers 123.
De la bourse ou manche a mectre monnoie 124.
Des vestemens lavez 125.
Des chevaux et jumens 126.
Des couleurs des chevaux 127.
Des asnes selonc Daniel 128.
Des buefs 129.
Des charios 130.
Des eschés 131.
Des moutons, brebis, aingniaux, cerfs et chievres 132.
Des housiaux, chausses et des braies 133.
De canelle 134.
De coronne de marguerites et pierres precieuses 135.
Du mantel, aornemens et pierres precieuses 136.
Du lyon 137.
De l'elefant 138.
Du tygre 138 (1).
Du parde 139.
Du liepard 140.
De l'ours 141.
De la truie 142.
Du loup 143.
Du renart 144.
Des lievres 145.

(1) Nous gardons la numérotation du manuscrit.

- Des chiens 146.
- Du chat 147.
- Du porc 148.
- Des singes 149.
- Du dragon 150.
- De l'escorpion 151.
- Des mouches bonnes et des sauvages 152.

A côté de ces versions en prose, il existe une mauvaise traduction en vers français, encore inédite, que nous publions d'après le manuscrit 10.574-85 de la Bibliothèque royale de Bruxelles (1) : mais ici le traducteur-versificateur semble n'être pas allé jusqu'au bout de sa tâche.

CI COMMENCE LA SENEFIANCÈ DE SONGES.

- Arbre monter nous senefie
- Honneur et grande signourie.
- Arbre monter c'est bons mesages
- 4 Et qui le songe, il fait que sages.
- Arc qui le tient et qui en trait,
- Petit avient que painne n'ait.
- Oisiaus a soi veïr venir
- 8 Joe ne puet mie faillir
- De perdre ; et eis qui se combat
- En painne et en traveil s'embat.
- Oisiaus prendre grant bien nous donne,
- 12 Et li perdres damage sonne.
- Qui songe argent ou or venir,
- Taute et envie est a venir.
- Anel donner, anel puirier
- 16 Damage fait grant pronuncier.
- Aisil boire, c'est enfreteis,
- Aloine user, ce est lateis.
- Se bestes ou aigniaus en songe

(1) Signalée par M. A. Langfors, *Incipit des poèmes français*, p. 21; sur le contenu du manuscrit, cf. G. Doutrepoint, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (t. VIII de la *Bibliothèque du XV^e siècle*), Paris, Champion, 1909, p. 220, note.

- 20 Te vient, ce est biens sans mensoinge.
Les estoiles dou ciel veïr,
J'en croi grant leesce a venir.
Vestir aube ou dalmatique,
- 24 De grant leesce nous affiche.
Armes porter, ce nous devine
Honneur et grande signourie.
Veïr batailles et barbicanes
- 28 En songe sunt ires et tences.
Quant on aproche a sacrefice,
Au siecle dou bien senefie.
En terre soi veïr aleir
- 32 En traveil grant le cuit entrer.
Quant on songe grant barbe avoir,
Grant force senefie avoir.
Quant on songe de barbe reire,
- 36 Damages est et chose amere.
Beste donner pais nous adresce,
Et s'on le prent, ce est leesce.
Et quant on oit beste parler,
- 40 Moleste grant croi demonstrer.
Prendre concorde, honneurs est grans.
En ciel monter, joie plaisans.
De cerf chacier, paours n'est nule.
- 44 De tost courre, joie qui dure.
Veïr cierges ardans, c'est joie,
Et bon mesaige nous envoie.
Trop coureciés estre veüs,
- 48 Ce est gaains qui est avenus.
Et de parler ensamble a mort,
Gaain nous donne et grant confort.
De lievre veïr, ce est joie,
- 52 Gaain et grant bien nous otroie.
De coutel prendre ou de donner,
C'est anemi prendre ou tuer.
Tous couronnés estre veüs,

- 56 Sachés bien que ce est eürs.
Quant tu songes prendre anemi,
C'est qu'on parole mal de ti.
De harpe, de tabour veür,
60 C'est devine parole oür.
Quant tu songes ton chief laver,
Grant leesce cuit demontrer.
Veür jouer, cou est tristesse ;
64 Qui le songe n'en a leesce.
Quant vois choir ou traire tes dens,
Cou est perdre amis ou parens.
Se tu songes que tu ies yvres,
68 Damages est, ce dit li livres.
Veür ta face cleire et bele
Honneur te donne et grant querele.
Fontaine veür, cou est joie,
72 Et mout grant bonté nous otroie,
Et quant tu songes estre amés,
Damages est, c'est verités.
Songier pierre d'anel cheür,
76 Chiere chose est, tout sans mentir.
Quant tu vois chiens toi abaier,
Ou angouïssier, ou engressier,
Anemi sunt qui mal te quierent
80 Et contre toi par mal s'en viennent,
Eure est de peril contrester
Et en grant joie ramener.
Songe nous donne en fin entendre
Perte est veoir frommage tendre.
Desore fine nos traitiés
86 Diex nous vueille tous faire liés.

Amen.

Les versions latines, manuscrites ou imprimées, diffèrent assez sensiblement les unes des autres (1). Un certain nombre d'interprétations se retrouvent dans la majorité de nos textes, sous des formes diverses, il est vrai. Il serait vain, cependant, de chercher à rétablir le texte original. Lorsqu'il s'agit d'œuvres littéraires, historiques, philosophiques, les éditeurs décèlent plus ou moins facilement les leçons fautives, parce qu'elles vont à l'encontre de tel usage syntaxique, ou de telle loi littéraire, de la suite logique des idées, voire du simple bon goût.

Ici, rien de pareil. Une syntaxe rudimentaire, dont il serait bien difficile d'enfreindre les lois ; aucune règle de prosodie ; aucune recherche de style, ni logique ni lien dans les idées : rien qui puisse guider le critique dans sa tâche. De quel droit irions-nous suspecter nos textes parce que bizarres, étranges ou répugnant au bon sens ? Le philologue qui se risquerait à les policer devrait se souvenir du passage de Cicéron (2) : « Nihil tam praepostere, tam incondite, tam monstruose cogitari potest, quod non possimus somniare. » Comment trancher en présence de leçons divergentes ? Il faut se borner à enregistrer les variantes, à observer les altérations subies au cours des ans, et à les expliquer dans la mesure du possible.

Comme l'a fait remarquer, fort judicieusement, Max Förster (3) : « Quand des interprétations, puisées dans des versions différentes, se contredisent ou même s'excluent franchement, nous n'avons aucunement le droit de nous en formaliser, puisque l'homme du Moyen Age, avec une heureuse ingénuité, confiant dans la véracité de sa version, n'avait pas la curiosité d'aller en consulter d'autres. »

A proprement parler, et hormis le cas d'incorrections évidentes, il n'y a pas de fautes dans nos clefs de songes, puisque chaque leçon nouvelle crée une nouvelle interprétation.

Ne peut-on pas rêver que l'on porte du vinaigre ?

(1) Les incunables latins donnent quatre rédactions différentes : la première est représentée par les nos 1, 2, 7, 8, 13, 14, 20, 25, 28 de la liste bibliographique ; la seconde par les nos 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 16, 19, 21, 24, 26 et 27 ; la troisième par le n° 15 et la quatrième par le n° 3.

(2) *De Divinatione*, II. LXXI, 146.

(3) *Archiv*, t. CXX (1908), p. 302.

« Acetum portare molestiam significat ». Tel est le rêve qu'interprète l'incunable n° 25 de notre liste.

L'unanimité des autres versions nous présente néanmoins une leçon infiniment plus plausible :

« Acetum potare significat infirmitatem » (n° 10), mais qui ne nous confère pas le droit de corriger le *portare*, parce que, joint à son interprétation, il a constitué une vérité pour tel ancien possesseur du livre.

Ailleurs, le texte, bien qu'altéré également par une mauvaise lecture, fournit un sens à peu près équivalent :

« Ripam ascendere laborem » (ms. lat. 18.415).

« Rupem ascendere laborem significat » (n° 25).

Mais combien plus fréquemment des interprétations tout à fait différentes ne parviennent pas à s'expliquer par une lecture défectueuse !

« Caput lavare significat liber esse de periculo » (n° 10).

« Kaput lavare ab omni metu et periculo liberabis » (ms. de Vienne).

« Caput lavare ab omni peccato liberabitur ac periculo » (ms. lat. 18. 415).

« Songer chief laver ci est confés de ses pechés ou de peril delivré » (n° 32).

« Caput lavare se videre de peccatis liberatum significat » (ms. lat. 7.349).

Dans ce cas, une interprétation double semble avoir donné naissance à deux groupes d'explications : cependant, seule la confrontation de tous les textes autoriserait des conclusions définitives.

Pour qui consulte le n° 25 :

« Arcum portare negotium bonum significat ».

Mais, ouvrant le n° 10, on voit que :

« Arcum portare significat desiderium vel tormentum ».

De même : « Organum audire sonare significat iracundiam » (n° 10).

« Organa audire gaudium significat » (n° 25).

En ce cas, du moins, l'autorité du manuscrit lat. 18.415 appuie la première interprétation ; mais pour « arcum portare », les manuscrits que nous avons pu consulter ne présentant pas d'article ainsi conçu, on est en droit d'hésiter entre plusieurs explications : négligence d'un copiste sautant une ligne de son

modèle, ou traditions divergentes. Ici encore, seul un dépouillement de tous les manuscrits permettra de résoudre la question.

Chose plus étrange, il arrive que dans une clef des songes donnée, à tel rêve répondent deux pronostics différents, selon la page que l'on a consultée.

« Carnem humanam comedere significat labores ».

« Humanam carnem comedere significat hilaritatem » (n° 10).

« Arcum trahere significat honorem vel fortitudinem ».

« Sagittas trahere cum arco significat magnam angustiam » (n° 10).

« Qui se volare viderit locum mutare significat ».

« Volare qui se viderit honorem significat » (n° 25).

On sera porté à admettre une contamination de deux versions différentes, opérée sans discernement.

Ira-t-on jusqu'à conclure que, parfois, la fantaisie a présidé à l'élaboration de ces onirocritiques ?

Ce jeu de mot est-il l'effet du hasard ?

« Discum paratum vel mensam significat bonum mensem » (n° 10).

Ne nous en offusquons pas. Nous restons dans la pure tradition du clédonisme antique : « Toute parole, phrase, mot isolé ou exclamation entendue par un homme préoccupé d'une idée étrangère à celui qui parle, peut devenir, pour celui qui l'entend, une *εληδών* ; c'est-à-dire qu'il peut y avoir, entre la pensée de celui-ci et une parole qui ne procède pas de cette pensée, un rapprochement imprévu, une consonnance fortuite qui contient l'avertissement providentiel » (1).

Ce qui nous porte à admettre, dans une mesure assez restreinte, il est vrai, le rôle de la fantaisie, c'est aussi une suite de deux articles :

« Terremotus videre vel audire nequiciam significat »

« Thaurus videre terremotum significat » (n° 25)

où l'auteur, à court d'inspiration, utilise ce qu'il a sous les yeux, et du rêve qu'il vient d'expliquer, fait un pronostic.

(1) Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 156, voir aussi pp. 313-314, songes clédonomantiques.

On ne trouve de pareilles singularités que dans les incunables : faut-il admettre que les imprimeurs ont cru devoir développer les *Somnia Danielis* indigents que leur livraient les manuscrits ?

Il nous reste à considérer les autres articles — et ils sont la très grande majorité — qui figurent dans tous les textes, manuscrits ou imprimés, récents ou anciens, identiques par le fond sinon par l'expression.

Beaucoup expliquent les songes d'après un symbolisme extrêmement simple :

« Baculum habere in manu significat infirmitatem » (n° 10).

« Item qui songe loup rencontrer, il se doit des larrons garder ».

Parfois le symbolisme se double d'une réminiscence biblique, bien naturelle dans un opuscule qui se réclame du prophète Daniel.

« Boves pingues videre sig. bonum tempus » (n° 10).

On conçoit facilement que ce procédé d'interprétation ne peut être généralisé. On s'apercevrait bientôt qu'il est inutile de consulter le livre; ainsi qu'il arrive des remèdes trop simples, il n'inspirerait plus confiance.

C'est pourquoi une quantité à peu près aussi importante de songes donnent des pronostics fondés sur une théorie opposée : leur réalisation par les contraires, croyance évidemment très ancienne, et vers laquelle se sont rejetés les esprits déçus par l'interprétation directe (1). C'est ainsi que l'on trouve :

« Plangere in somno significat hilaritatem » (n° 10).

« Flere in somnis gaudium significat » (n° 25).

« Plorare gaudium significat » (n° 3).

« Item qui songe avoir deuil aura ioye » (n° 32).

Et inversement :

Γέλων κατ' ὄναρ λύπην σημαίνει.

« Gaudere in somnis tristitiam significat » (n° 25).

« Ridentes videre luctum significat » (n° 3).

Ailleurs, on lira :

« Ridere in somnis *lucrum* vel *iram* significat » (n° 25), interprétation qui

(1) Cf. Lucain, *de bello civili*, VII. 21-22 :

« Sive per ambages solitas contraria visis, vaticinata quies magni tulit omnia planctus. »
Voir à ce sujet la note de Postgate (éd. du livre VII, Cambridge University Press, 1913), cf. aussi Plin. Ep. I, 18,2 : « refert tamen eventura soleas an contraria somniare ».

provient évidemment d'une mauvaise lecture de *luctum*, remontant déjà à certains manuscrits anciens (1), et qui, se perpétuant — dans l'édition allemande, par exemple :

« Lachen in dem schlaff bedeut gewin oder zorn » (n° 31), doit être reconnue de facto.

L'emploi de ces procédés d'interprétation doit forcément être limité, et ce sont précisément les articles qui échappent à ces explications qui ont chance d'être les plus intéressants et les plus significatifs.

On s'aperçoit bien vite de la place que tiennent dans toutes les versions, les songes où apparaissent les oiseaux (aves, aquilam, corvos), les phénomènes météorologiques (aerem, caelum, nebulas, nives), le soleil (solem), la lune (lunam), les étoiles (stellas) : il apparaît bien que ce sont des survivances d'autres méthodes de divination (ornithomancie, divination météorologique, etc.), qui ont trouvé asile dans les clefs des songes, et, avec elles, ont franchi tout le Moyen-âge.

Peut-être faut-il voir aussi des souvenirs de la lécanomancie, de la catop-tromancie et de l'hydromancie dans des interprétations du genre de celles-ci :

« Faciem videre in speculo sig. habere filios » (n° 10).

« Faciem suam in aqua videre vitam longam significat » (n° 25).

« Fontem in domo sua surgere videre bonum est » (n° 3).

Il y a lieu de répéter ici ce que Bouché-Leclercq disait de l'onirocritique ancienne : « le caractère spécial de la divination par les songes, celui qui la rend digne d'une attention toute particulière, c'est de renfermer et de résumer toutes les branches de la mantique nationale... » (2). « En effet, toutes les observations, toutes les expériences sur lesquelles les autres méthodes fondent leurs conjectures peuvent être reproduites par les songes. Le songe peut montrer à celui qu'il obsède des oiseaux fatidiques volant ou jetant leur cri dans l'espace, des rencontres heureuses ou funestes, des sorts cléromantiques... » (3).

(1) Le manuscrit de Vienne, notamment; cf. l'édition de Förster, *Archiv.*, t. CXXVII (1911), p. 79, avec les variantes.

(2) Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 310.

(3) *Ibid.*, p. 291.

Artémidore lui-même renvoie au traité « Des prodiges et des signes » de Mé-lampus (1).

Ce ne sont pas là les seules survivances du paganisme. Il en est de si nettes qu'elles ont dû disparaître dans la plupart des manuscrits, et qu'elles ne se sont maintenues qu'isolément :

« Deos videre vel cum ipsis loqui honorem significat » (n° 25).

Ναὸν μετὰ θεῶν ἰδεῖν, τιμὴν ὀηλοῖ πασι.

« Herculem viderit, amicitiam jungit » (2).

Par contre, divers sujets de rêve, assez inattendus une fois disparue la civilisation antique, mais sans rapport direct avec le paganisme, ont subsisté dans d'assez nombreuses rédactions.

On trouve des articles commençant par *Gladiatorem*, *Quadrigas* dans le manuscrit de Vienne, dans les mss. lat. 18.415 et 7.349 de Paris, dans nos incunables n°s 3, 10 et 25.

L'édition Schaur, ainsi que le manuscrit de Vienne, interprète des songes où il est question d'*aurigas currentes*.

« *Fabas comedere significat infirmitatem* » (n° 10) ,

semble bien provenir d'une déformation du précepte pythagoricien ordonnant de s'abstenir de fèves (3). Il semble d'ailleurs avoir été édicté dans le but de ne pas défigurer les révélations oniromantiques auxquelles Pythagore attachait une grande importance. L'interdiction des fèves n'est donc qu'une des formes du précepte de sobriété, que le dormeur était tenu d'observer s'il voulait recevoir des songes vrais. Nous retrouvons précisément dans l'édition d'Achates l'idée universellement admise dans l'antiquité, et déjà exprimée dans Homère, que les songes perçus avant minuit ne sont pas valables, parce qu'ils suivent de trop près le repas : « *Ista omnia predicta sunt vera et tenenda quando veniunt post medium noctis. Si vero somnium veniat ante medium noctis non sunt vera predicta nec tenenda : quia tunc veniunt ex nimia repletione ciborum et potus.* »

(1) Artémidore, *Onirocritique*, t. III, 28 (179,14 de l'éd. Hercher).

(2) Cf. *Archiv*, t. CXXV (1910), p. 57, édition du Cott. Tib. A III (x¹e s.).

(3) Cf. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 287, ainsi que l'article *Faba* dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg-Saglio.

Les survivances les plus étonnantes apparaissent dans des articles, qui, à première vue, n'offrent aucun caractère net d'antiquité. A l'époque d'Artémidore, il est vrai, on ne s'en rappelait déjà plus l'origine ; l'auteur de l'Onirocritique forge une explication au pronostic : τὸ δὲ μέγιστον καὶ ὑπερβολῆ ἀγαθόν, ἀνθρωπιᾶς ἐσθίειν σάρκας (1) où Riess (2) a voulu voir une dernière trace d'un cannibalisme primitif, attesté d'ailleurs par l'ancienne pratique du μασχαλισμός. Or ce pronostic s'est transmis jusqu'au xv^e siècle (3) :

« Humanam carnem comedere sig. hilaritatem » (n^o 10).

« Carnes humanas comedere bonum a deo significat » (n^o 25), avec des variantes, il est vrai, dont nous avons parlé plus haut, et qui apparaissent dans la version française (n^o 32), notamment :

« Item qui songe qu'il mange chair humaine signifie qu'il ira en pelerinage. »

Les pronostics : « Dracones videre significat lucrum » (n^o 10).

« Si videris draconem super te volantem, thesaurum significat » (4). rejoignent, par delà la version byzantine (5), la tradition d'Artémidore (6) qui se rattacherait aux très vieilles fables qui font des dragons les gardiens des trésors (7).

« Bestias videre loqui significat molestiam » (n^o 10).

« Qui songe veoir parler bestes tristesse lui vient en peu de temps » (n^o 32).

(1) Artémidore, I, LXX (64,9 Hercher).

(2) *Volksthümliches bei Artemidoros*, dans le *Rhein-Museum*, t. II (1894), p. 182.

(3) Nous ne l'avons relevé que dans le seul manuscrit lat. 7349. Dans la version byzantine, incomplète, σάρκας a pu se trouver dans la partie du manuscrit que nous avons perdue.

(4) Cf. *Archiv*, t. CXXV, p. 68 ; voir aussi p. 54.

(5) Δράκοντα ἰδεῖν, ἔγλησιν πολλήν σημαίνει.

Δράκοντας ἰδεῖν, καὶ ὑπ' αὐτῶν διώκεσθαι πρότερον, φόβον δηλοῖ καὶ τιμᾶς.

On retrouve la tradition byzantine dans la rédaction française : qui songe veoir dragon peu après perte luy vient.

(6) Artémidore, II, 13 (106,7 Hercher).

(7) Riess, *op. cit.*, p. 187 ; cf. aussi p. 178, la croyance aux morts gardiens de trésor qui explique ces deux présages :

« Cum mortuo loqui, grande lucrum significat » (*Archiv*, t. CXXV, p. 53).

« Cum mortuo loquere, bonum persequitur » (*Archiv*, t. CXXVII, p. 61).

remonteraient également à des croyances très anciennes, dont certains folklores ont perpétué la tradition en des récits selon lesquels la parole est rendue aux animaux à certaines dates particulièrement solennelles, où ils retrouvent le don de prophétie (1).

Tels sont, dans nos clefs de songes, les restes des pratiques anciennes que l'on peut, en gros, qualifier de religieuses. Elles ont gardé aussi des traces d'observation scientifique.

L'onirocritique fut en effet, dans l'antiquité, une science parfaitement organisée, et il ne faut pas oublier que l'expérience est à la base de l'enseignement d'un Artémidore. « Il enseigne à son fils que le devin doit à son client des explications rationnelles, mais des explications trouvées après coup, alors qu'il tient déjà la solution fournie par l'expérience. » (2).

D'autre part, on sait quels liens étroits unissaient, déjà dans l'antiquité, la médecine et l'interprétation des songes : il suffit de rappeler ici les rites d'incubation. Au xiv^e siècle, le médecin Arnauld de Villeneuve, dans son *de Somniorum Interpretatione* (3) expose, non seulement ses idées sur la valeur prophétique des songes (à beaucoup d'égards, il apparaît comme l'Artémidore du Moyen-âge : on constate chez lui le même souci d'analyse, les nombreuses classifications, l'observation de toutes les circonstances, sexe et rang social, heure du rêve, position des astres), mais aussi sur l'utilisation des rêves pour le diagnostic des maladies (4).

C'est vraisemblablement le souci d'objectivité de quelque observateur consciencieux qui a introduit, dans les *Songes du Prophète Daniel*, des articles où l'on reconnaît nettement le caractère essentiel des images oniriques : ce ne sont pas des visions extraordinaires, mais on y entrevoit, dans des rapports nouveaux, les objets les plus familiers (5).

« Currere velle et non posse significat infirmitatem. »

(1) *Ibid.*, p. 186.

(2) Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 298, cf. Artémidore, IV-20 (212, 6 Hercher).

(3) Nous avons consulté l'exemplaire coté Rés. V. 1350 de la Bibliothèque nationale.

(4) Cf. Paul Diepgen, *Traum und Traumdeutung*, Berlin, Springer, 1912, p. 35.

(5) Cf. Vaschide, *Le Sommeil et les Rêves*, Paris, Flammarion (*Bibl. de Philosophie scientifique*).

« Cadere in aqua et non posse levare significat mortem vel periculum »
(n° 10).

« Clamare se videre et non posse : impedimentum » (n° 3).

Le rêve prend même un caractère pathologique :

« Cor sentire cadere cum dolore significat periculum vel infirmitatem »
(n° 10).

Par un processus que l'on retrouve maintes fois quand on étudie la formation des onirocritiques, ces articles ont donné naissance à d'autres, qui n'en sont que la contre-partie (1) :

« Currere velociter mente significat hilaritatem » (n° 10).

Ainsi s'est atténué et a disparu le caractère scientifique des anciens traités. Mais les distinctions compliquées d'Artémidore ont laissé des traces, sinon dans l'esprit, du moins dans la lettre de nos *Somnia Danielis*. Les réponses toutes faites qu'ils offrent à ceux qui les consultent gardent encore, ici et là, dans leur rédaction, l'un ou l'autre reste des multiples classifications destinées à guider les savants interprètes d'autrefois dans l'établissement de leurs pronostics.

La version byzantine, comme on pouvait s'y attendre, permet le plus grand nombre de constatations de ce genre ; c'est ainsi que l'adjectif *αὐτοῖς*, que l'on retrouve dans nos versions sous la forme « *et cito videbis* », « en peu de temps », « peu après » reste comme un témoignage des indications que donne Artémidore (2) sur l'accomplissement, à plus ou moins brève échéance, de ses présages. Les seuls dont il soit ici question sont ceux des songes allégoriques : les songes « théorématiques », qui se réalisent immédiatement, ne nécessitant pas d'interprétation.

Les spécifications « de factis tuis », « de magnis hominibus », gaudium « in publico », mortem « alicujus » ou « proximi parentis » ou « plebani », pert « un de ses amis charnelz », « un de ses grans amys » (3) répondent à l'ancienne classification des présages en *ἰδία*, *ἀλλοτριὰ*, *κοινὰ*, *δημοσίαι*, *κοσμικὰ* (4), qui

(1) Cf. Riess, *op. cit.*, p. 178, où l'on voit comment l'ignorance des origines réelles de certains pronostics leur fait donner une contre-partie.

(2) Artémidore, *Onirocritique*, IV, 84 (251,22 Hercher), cf. Bouché-Leclercq, t. I, p. 308.

(3) Cf. les incunables latins n°s 3 et 10, français n° 32 et le manuscrit latin 18.415.

(4) Artémidore, *Onirocritique*, I, 2 (4,9 Hercher), cf. Bouché-Leclercq, t. I, p. 303-304.

servait à conjecturer, d'après le caractère des images apparues, et toujours avec de nombreuses distinctions et restrictions, si le présage concernait le rêveur lui-même, ses parents, d'autres personnes, la cité ou le monde...

Enfin les rares pronostics (1) qui font état de la qualité du rêveur

« Qui songe de mort messe chanter ou ouyr, s'il est prestre, ioye lui vient » (n° 32)

apparaissent comme un lointain souvenir des classifications portant sur la qualité (2) : « on prétendait qu'un songe était heureux ou malheureux, suivant qu'il se trouvait en harmonie ou en désaccord avec ces notions, prises comme critérium » (3).

Un point où se manifeste particulièrement l'altération des textes primitifs, c'est la multiplication des articles teintés de christianisme.

En existait-il dans la version byzantine? Nous n'oserions trancher la question, puisque le texte du ms. Phillips 1479 s'arrête dans le courant de la lettre Σ; d'autre part, les manuscrits latins récents insèrent à la place du X grec un certain nombre d'articles commençant par Christum.

Ils ne se trouvent pas dans les manuscrits anciens, qui se révèlent chrétiens par des articles tels que ceux-ci :

« Manus sua inquinatas vel lotas habere, dampnum et peccatum significat. »

« Cecum se videre, in peccatis cadere significat » (4).

« Caput lavare ab omni peccato liberabitur ac periculo » (5).

Par contre, la version de Bruxelles ne compte aucun élément chrétien, « Diex nous vueille tous faire liés » n'étant qu'une formule finale. Au point de vue des articles en « Christum », nos incunables se divisent en deux catégories :

(1) On en trouve un plus grand nombre dans la version byzantine, cf. *Revue de Philologie*, t. XXXIII (1909), p. 100, les articles 52, 59, 74, etc.

(2) Artémidore, *Onirocritique*, I, 3 (9, 18 Hercher) ; IV-2 (203, 21 Hercher).

(3) Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 305.

(4) Ms. de Vienne, *Archiv*, t. CXXVII, pp. 59 et 73.

(5) Paris, Bibl. nat., fonds latin 18415.

les uns (n° 10 et 25 par exemple) se rattachent à la tradition des manuscrits récents, tandis que l'édition d'Achates (n° 3) et les versions françaises, ne comportant pas ces articles, se rapprochent des manuscrits anciens, dont elles ont d'ailleurs à peu près l'étendue.

Certains incunables comptent un grand nombre d'articles d'origine évidemment récente :

- « Edificare ecclesiam vel altare significat novum sacerdotem. »
- « Fabellari seu loqui cum Christo significat consolationem. »
- « Fabellare cum virgine Maria significat hilaritatem. »
- « Baptisare videre significat magnam infirmitatem. »
- « In ecclesia se videre significat hilaritatem. »
- « Monachum videre significat mortem vel paupertatem. »
- « Cum dyabolo videre combatere seu percutere s. lucrum » (n° 10).
- « Cum papa vel imperatore vel rege loqui dignitatem significat. »
- « Missam celebrare tribulationem significat. »
- « Si sanguis de naribus exierit, peccatum exiere significat » (n° 25).

Ainsi, graduellement, le caractère chrétien de nos songes s'est accentué : faut-il attribuer ceci au fait que les imprimeurs tenaient à faire preuve d'orthodoxie, afin d'échapper aux condamnations des tribunaux ecclésiastiques ?

Sur le fol. 1 de l'exemplaire de Washington, on peut lire, d'une écriture du xvi^e siècle, cette note : « Interdicuntur ista somnia Danielis Decret. Pontific. causa 26 qst 7. cap. ni observetis. » Nous reportant au *Decretum Gratiani* (1), nous lisons : Non observetis dies qui dicuntur aegyptiaci, ... quia qui has et quascunque divinationes, aut fata, aut auguria observat, aut attendit, aut con entit observantibus : inutiliter et sine causa magis ad sui damnationem quam ad salutem tendit ; sive qui per quosdam numeros literarum et lunae, et per pythagoricam necromantiam aegrotantum vitam vel mortem vel prospera vel adversa futura inquirent ; sive qui at endunt somnialia scripta et falso

(1) *Decretum Gratiani, una cum variis Doctorum glossis*, Lugduni, Béraud, MDC, p. 1454.

Danielis nomine intitulata ; et sortes quae dicuntur sanctorum apostolorum, et auguria avium... » Au xvi^e siècle, l'Index de Trente et celui de Sixte V renouvellent cette interdiction ; ils proscrivent en effet tous les livres contenant des présages : « Episcopi vero diligenter provideant, ne ast ologiae judicariae libri, tractatus, indices legantur vel habeantur, qui de futuris contingentibus, successibus fortuitisve casibus aut iis actionibus, quae ab humana voluntate pendent, certo aliquid eventuram affirmare audent » (1).

L'index de Parme, de 1580, spécifie la prohibition des « Sogni, espositione et ogni libro che tratta de sogni. » (2). On voit donc que les opuscules divers qui accompagnent dans nos incunables les *Songes de Daniel* tombent également sous le coup des interdictions ecclésiastiques.

Dans les éditions du type des n^{os} 10 et 11, des « Dies lunae » précèdent les songes. Un opuscule analogue se trouve en tête de l'édition d'Achates (n^o 3) : ce sont des Variationes lunarum, dont les indications modifient ou annulent les pronostics des *Somnia Danielis*. A la suite de ceux-ci, cette édition donne en outre les *Songes de Joseph* ; on en trouve l'équivalent dans l'édition Schaur, mais sans le titre, et avec des pronostics tout à fait différents.

Enfin les deux éditions françaises sont suivies de présages d'après le jour de la naissance — sans rapport avec les songes et leurs interprétations (3).

Malgré toutes les défenses, des exemplaires durent cependant circuler sous le manteau, puisque, de nos jours encore, on constate l'existence de croyances aux songes prophétiques, parallèles à celles que nous venons d'étudier. Les ouvrages de folklore sont malheureusement, en bien des cas, muets sur ce point. Les investigations sur le sujet sont d'ailleurs délicates. Nous espérons que la publication des clefs de songes du xv^e siècle pourra servir de point de départ

(1) Fr. Heinrich Reusch, *Die Indices librorum prohibitorum des sechzehnten Jahrhunderts*, *Bibl. des Literarischen Vereins in Stuttgart*, t. CLXXVI (1886), p. 249, cf. aussi p. 455 l'Index de Sixte V.

(2) *Ibid.*, p. 590.

(3) On pourra consulter à ce sujet Max Förster, *Beiträge zur mittelalterlichen Volkskunde*, *Archiv*, t. CXXI (1908), p. 33 ; t. CXXV (1910), p. 39 ; t. CXXXVIII (1912), p. 296.

à une enquête systématique. Voici quelques-unes des croyances populaires qui se sont maintenues en Belgique jusqu'à notre époque (1).

Quand on rêve qu'on perd une dent, on apprendra la mort de quelqu'un.

Cf. « Dentes extrahere cum dolore sig. mortem alicujus » (n° 10).

Rêver de processions, en dehors de la saison : mariage, mort ou naissance dans la famille (2).

Cf. « Processionem vel crucem videre sig. mortem » (n° 10).

Rêver d'un mort, signe de vie.

Cf. « Mortuum osculari sig. longam vitam » (n° 10).

Enfin nous avons pu constater par nous-même l'existence, en Hainaut, des dictons suivants :

Rêver de mariage, c'est signe de mort.

Cf. « Nupcias facere, planctum significat » (n° 25).

Rêver d'eau claire, c'est bon signe.

Cf. « Aquam claram bibere bonum signum est » (n° 10).

Nul doute qu'on ne rencontre ailleurs des croyances similaires, dont il faut faire remonter l'origine — dans une forte proportion, au moins — aux *Songes du prophète Daniel*, que l'imprimerie a répandus dans toute l'Europe occidentale. La tradition manuscrite a pu suffire à influencer des œuvres littéraires d'inspiration savante (3) ; il a fallu les livres imprimés pour que s'implantent dans nos folklores des croyances importées de Byzance et originaires de la lointaine Chaldée.

MAURICE HÉLIN.

(1) A. Harou, *Mélanges de Traditionnisme de la Belgique*, Coll. internationale de la Tradition, Paris, Lechevalier, 1893, p. 18.

(2) A. Harou, *Notes sur les traditions et les coutumes de la province de Liège*, dans *Revue des traditions populaires*, t. XVI (1901), p. 115 et t. XVII (1902), p. 378.

(3) Voir à ce sujet l'article de M. Sofus Larsen, *Antik og Nordisk Drommetro*, dans *Aarboger for Nordisk Oldkyndighed og Historie*. Copenhague 1917, p. 37, où sont étudiés les rapports des songes de Daniel avec les Sagas scandinaves.